

RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS
Division des examens et concours – DEC 6
02.38.79.38.79 ce.dec6@ac-orleans-tours.fr

**NOTICE À L'ATTENTION DES CANDIDATS INDIVIDUELS ET DE FORMATION A DISTANCE
AUX EXAMENS PROFESSIONNELS – SESSION 2017**

Avant toute inscription, veuillez prendre connaissance de la réglementation relative à l'examen sollicité sur le site internet EDUSCOL.

L'inscription doit se faire impérativement dans l'académie de votre domicile. Cependant, vous n'êtes pas assuré de passer votre examen dans votre académie, si aucun centre de formation ne prépare à cette spécialité.

PRE-INSCRIPTIONS

**Du mercredi 12 octobre 2016 - 9h au mardi 22 novembre 2016 à 17h
SUR LE SITE INTERNET DU RECTORAT**

WWW.AC-ORLEANS-TOURS.FR

http://www.ac-orleans-tours.fr/examens_et_concours/inscriptions_examens/candidats_individuels/

Si vous étiez inscrit à l'examen que vous souhaitez repasser dans l'Académie d'Orléans-Tours, vous devez saisir votre numéro de candidat inscrit sur votre dernier relevé de notes. Les informations déjà saisies à la session précédente seront alors récupérées.

CANDIDAT BAC PRO ET MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAUX IV ET V : pour une inscription sous statut "INDIVIDUEL", vous devez justifier :

- soit d'une préparation au diplôme par la voie scolaire, de l'apprentissage ou de la formation professionnelle continue,
- soit de trois ans d'activité professionnelle effective dans un emploi de niveau au moins égal à celui de technicien et dans un domaine en rapport avec la spécialité choisie, – soit être redoublant.

CANDIDAT CAP-BEP ; pour une inscription sous statut "INDIVIDUEL", vous devez être majeur au 31 décembre 2017.

CANDIDAT BREVET PROFESSIONNEL : pour une inscription sous statut "INDIVIDUEL", vous devez justifier :

- soit de cinq années effectuées à temps plein ou à temps partiel dans un emploi en rapport avec la finalité du diplôme postulé,
- soit, si vous possédez un diplôme ou titre homologué classé au niveau V ou à un niveau supérieur, figurant sur une liste arrêtée pour chaque spécialité par le ministre chargé de l'éducation, de deux années effectuées à temps plein ou à temps partiel dans un emploi en rapport avec la finalité du diplôme postulé.

Au titre de ces deux années peut être prise en compte la durée du contrat de travail de type particulier préparant au brevet professionnel, effectuée après l'obtention d'un diplôme ou titre de niveau V de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation.

Après la clôture des inscriptions, vous recevrez une confirmation qui récapitule les informations enregistrées lors de votre inscription. Il vous faudra la vérifier très attentivement et le cas échéant, apporter les corrections au stylo rouge, directement sur le document.

Si vous n'avez pas reçu de confirmation d'inscription au 5 décembre 2016, veuillez prendre contact avec le rectorat d'Orléans-Tours, service des examens professionnels, en précisant **obligatoirement** le numéro de dossier délivré par l'application des pré-inscriptions à la fin de la procédure.

Cette confirmation d'inscription datée et signée, accompagnée des pièces justificatives demandées, devra impérativement être renvoyée en courrier suivi (recommandé ou autre forme) pour **le 12 décembre 2016** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**RECTORAT DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
SERVICE DES EXAMENS PROFESSIONNELS DEC 6
21 rue Saint-Etienne
45043 ORLEANS CEDEX 1**

**AUCUNE RECLAMATION NE SERA ACCEPTEE SANS JUSTIFICATIF D'ENVOI AU RECTORAT
DE CETTE CONFIRMATION D'INSCRIPTION**

IMPORTANT : TOUT DOSSIER NON SIGNE SERA REJETÉ

**TOUTE CONFIRMATION D'INSCRIPTION NON RENVOYEE A LA DATE INDIQUEE CI-DESSUS
ANNULERA LA PRÉ-INSCRIPTION SANS AUCUN PREAVIS**

PIECES JUSTIFICATIVES NECESSAIRES

POUR TOUS LES CANDIDATS INDIVIDUELS

- copie de la carte d'identité ou du livret de famille, ou à défaut un extrait d'acte de naissance, ou pour les candidats de nationalité étrangère, copie d'une pièce d'état civil.
- copie du (des) diplôme(s) possédé(s) de niveau égal ou supérieur à l'examen présenté en cas de demande de dispense de domaines généraux.
- copie de l'attestation échafaudage (voir en annexe la liste des diplômes concernés)
- - candidats de nationalité française âgés de 16 à 18 ans à la date du 22 novembre 2016: attestation de recensement ou certificat de participation à la journée de défense citoyenneté ou attestation d'exemption,
- - candidats de nationalité française âgés de 18 à 25 ans à la date du 22 novembre 2016: certificat de participation à la journée d'appel à la défense ou journée de défense citoyenneté ou attestation provisoire datée ou attestation d'exemption.
- Les candidats âgés de plus de 25 ans au jour de la constitution du dossier de candidature à un examen, n'ont plus à se justifier au regard du service national et sont considérés en règle.

EN PLUS POUR LES CANDIDATS REDOUBLANTS

- copie du relevé de notes (candidats voulant conserver les bénéfices de notes ou candidats demandant la dispense d'épreuves d'enseignement général ou d'épreuves pratiques), **entourer en rouge les notes conservées**. Le choix de la conservation de bénéfices de notes ou la demande de dispense(s), le choix d'épreuve facultative sont DEFINITIFS à l'inscription ; aucune modification ultérieure ne sera acceptée.

EN PLUS POUR LES CANDIDATS EN FORMATION PAR CORRESPONDANCE (CNED...)

- certificat de scolarité pour les candidats mineurs
- attestations de stage

EN PLUS POUR LES CANDIDATS INDIVIDUELS JUSTIFIANT DE 3 ANNEES D'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DANS LE DOMAINE DU DIPLOME

- copie des certificats de travail (3 années au moins)
- copie de la décision de validation d'acquis professionnels, le cas échéant

FORME DE PASSAGE

- Forme globale : vous passez l'ensemble des épreuves constituant le diplôme lors d'une même session
- Forme progressive : vous pouvez échelonner sur plusieurs sessions le passage des épreuves ou sous-épreuves, en précisant à chaque session les épreuves que vous souhaitez passer. Ce choix est définitif pour toutes les sessions ultérieures.

BÉNÉFICES ET DISPENSES – cf annexe

Chaque candidat peut conserver, **à sa demande** et pour chacune des épreuves, dans la limite des cinq sessions suivant la première session à laquelle il s'est présenté, le bénéfice **des notes obtenues à une session passée**.

Lors de l'inscription, vous devez indiquer impérativement les notes pour lesquelles vous souhaitez garder le bénéfice ou le report. **La renonciation à un bénéfice de notes est définitive.**

ÉPREUVE D'EPS

Vous pouvez être dispensé de l'EPS sur simple demande écrite : merci de prendre connaissance des conditions sur la notice EPS.

CANDIDAT EN SITUATION DE HANDICAP

Lors de votre inscription, si vous sollicitez un ou plusieurs aménagements d'épreuve, vous devrez obligatoirement cocher la case « HANDICAP ».

Pour faire valoir ses droits, le candidat déclaré handicapé doit, parallèlement à son inscription, remplir un dossier téléchargeable sur le site internet du rectorat de l'académie d'Orléans-Tours.

Cette demande, dûment complétée, sera transmise directement par le candidat majeur ou son représentant légal au médecin désigné par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ou à la DSDEN du département de scolarisation du candidat (ou de résidence pour les candidats individuels).

ATTENTION :

La demande devra être envoyée au plus tard à la date limite de l'inscription à l'examen (soit le mardi 22 novembre 2016).

ANNEXE 6 : Dispenses et bénéfices BCP 2017

	FRANCAIS	HISTOIRE GEO	EDUCATION ARTISTIQUE	EPS	LV1	LV2	MATHS	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	PSE	ECO-DROIT	ECO-GESTION	Domaine professionnel
DISPENSES A DUREE ILLIMITEE – CANDIDAT TITULAIRE D'UN :												
BAC PRO AVEC 1 LANGUE VIVANTE	X	X	X	X	X		X		X			
BAC PRO AVEC 2 LANGUES VIVANTES SANS ECO-DROIT Sécurité prévention, SPVL	X	X	X	X	X	X	X		X			
BAC PRO AVEC 2 LANGUES VIVANTES AVEC ECO-DROIT ARCU, Commerce, Gestion-administration, Logistique, Transports, Vente	X	X	X	X	X	X	X		X	X		
BAC PRO AVEC SCIENCES PHYSIQUES-CHIMIQUES ET ECO-GESTION AMA Communication visuelle pluri-média, AMA Ebéniste, AMA Facteur d'orgues organier, AMA Facteur d'orgues tuyautier, AMA Ens. et sign., AMA Marchandisage visuel, AMA Tapis. Ameublement, Aménagement finition du bâtiment, ASSP A et B, Bio-industrie transformation, Conduct. transp. routier marchand., Construction des carrosseries, EDPI, ELEEC, Etude et réalisation d'agencement, Façonnage de produits imp. : routage, Fonderie, Hygiène propreté stérilisation, Interventions sur le patrimoine bâti, Maintenance des matériels, Maintenance des Véhicules option A, B et C, MEI, Menuisier alu.-verre, Métiers de la mode vêtements, Métiers du cuir : maroquinerie, Microtechniques, Ouv. Batiment : métallerie, Photographie, Plastiques et composites, PLP, Production mécanique : décolletage, Prothèse dentaire, Réparation des carrosseries, Réalisation de produits imprimés et multimédia option A et option B (productions graphiques/productions imprimées), SEN, Tech. bâtiment : orgo, Tech. const. Bois, Techniques d'interventions sur installations nucléaires, Technicien d'usinage, Tech. en chaudr. indus., Techn. études bâtiment A et B, Tech. fab. bois&matériaux asso, Tech. froid & cond. Air, Techn. géom. topographe, Tech. menus. agenceur, Technicien modeleur, Technicien outilleur, TISEC, TMSEC, Traitement de surfaces, Travaux publics	X	X	X	X	X		X	X	X		X	
BAC PRO Esthétique, cosmétique-parfumerie	X	X	X	X	X		X	X	X			
BAC PRO Boucher, Boulanger, Commercialisation et services en restauration, Cuisine	X	X	X	X	X		X		X			
BAC GENERAL	X	X	X	X	X	X						
BAC TECHNOLOGIQUE AVEC 1 LANGUE VIVANTE	X	X	X	X	X							
BAC TECHNOLOGIQUE AVEC 2 LANGUES VIVANTES	X	X	X	X	X	X						
BTS, DEUG, DUT AVEC 1 LANGUE VIVANTE	X	X	X	X	X							
BTS, DEUG, DUT AVEC AU MOINS 2 LANGUES VIVANTES	X	X	X	X	X	X						
DIPLÔME DES METIERS D'ART	X	X	X	X	X							
BREVET DES METIERS D'ART	X	X	X	X	X							
BREVET DE TECHNICIEN – BREVET DE TECHNICIEN AGRICOLE	X	X	X	X	X							
DIPLÔME DE TECHNICIEN DES METIERS DU SPECTACLE	X	X	X	X	X							
TECHNICIEN PODO-ORTHESISTE OU PROTHESISTE DENTAIRE	X	X	X	X	X							
	FRANCAIS	HISTOIRE GEO	EDUCATION ARTISTIQUE	EPS	LV1	LV2	MATHS	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	PSE	ECO-DROIT	ECO-GESTION	Domaine professionnel
NOTES>=10/20 : DISPENSES DANS LA LIMITE DE 5 ANNEES – CANDIDAT AYANT ECHOUÉ A :												
AUTRE SPECIALITE BAC PRO AVEC 1 LANGUE VIVANTE	X	X	X	X	X		X		X			
AUTRE SPECIALITE BAC PRO AVEC 2 LANGUES VIVANTES SANS ECO-DROIT Sécurité prévention, SPVL	X	X	X	X	X	X	X		X			
AUTRE SPECIALITE BAC PRO AVEC 2 LANGUES VIVANTES AVEC ECO-DROIT ARCU, Commerce, Gestion-administration, Logistique, Transports, Vente	X	X	X	X	X	X	X		X	X		
AUTRE SPECIALITE BAC PRO AVEC SCIENCES PHYSIQUES-CHIMIQUES ET ECO-GESTION AMA Communication visuelle pluri-média, AMA Ebéniste, AMA Facteur d'orgues organier, AMA Facteur d'orgues tuyautier, AMA Ens. et sign., AMA Marchandisage visuel, AMA Tapis. Ameublement, Aménagement finition du bâtiment, ASSP A et B, Bio-industrie transformation, Conduct. transp. routier marchand., Construction des carrosseries, EDPI, ELEEC, Etude et réalisation d'agencement, Façonnage de produits imp. : routage, Fonderie, Hygiène propreté stérilisation, Interventions sur le patrimoine bâti, Maintenance des matériels, Maintenance des Véhicules option A, B et C, MEI, Menuisier alu.-verre, Métiers de la mode vêtements, Métiers du cuir : maroquinerie, Microtechniques, Ouv. Batiment : métallerie, Photographie, Plastiques et composites, PLP, Production mécanique : décolletage, Prothèse dentaire, Réparation des carrosseries, Réalisation de produits imprimés et multimédia option A et option B (productions graphiques/productions imprimées), SEN, Tech. bâtiment : orgo, Tech. const. Bois, Techniques d'interventions sur installations nucléaires, Technicien d'usinage, Tech. en chaudr. indus., Techn. études bâtiment A et B, Tech. fab. bois&matériaux asso, Tech. froid & cond. Air, Techn. géom. topographe, Tech. menus. agenceur, Technicien modeleur, Technicien outilleur, TISEC, TMSEC, Traitement de surfaces, Travaux publics	X	X	X	X	X		X	X	X		X	
AUTRE SPECIALITE BAC PRO Esthétique, cosmétique-parfumerie	X	X	X	X	X		X	X	X			
BAC PRO Boucher, Boulanger, Commercialisation et services en restauration, Cuisine	X	X	X	X	X		X		X			
	FRANCAIS	HISTOIRE GEO	EDUCATION ARTISTIQUE	EPS	LV1	LV2	MATHS	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	PSE	ECO-DROIT	ECO-GESTION	Domaine professionnel
DISPENSES SPECIFIQUES												
CANDIDAT PRÉSENTANT UNE DÉFICIENCE DU LANGAGE ET DE LA PAROLE, RECONNUE PAR LA MDPH						X						

ANNEXE 5 : Dispenses et bénéfices Niv V et BP 2017

CAP

CANDIDAT TITULAIRE :

<ul style="list-style-type: none"> - D'un CAP, CAPA ou CPMA - D'un BEP, BEPA ou BEPM - D'un diplôme de niveau IV ou supérieur - D'un titre professionnel de niveau IV ou supérieur - D'un baccalauréat général ou d'un diplôme d'accès aux études universitaires ou de l'examen spécial d'entrée à l'université - D'une certification délivrée dans un Etat membre de l'Union européenne, de l'Espace européen, ou de l'Association européenne de libre-échange de niveau IV ou supérieur, et comprenant au moins une épreuve passée en langue française ou justifier d'une qualification en langue française correspondant au niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) 	<p>Dispense des épreuves de français et histoire-géographie-éducation civique, mathématiques-sciences physiques et chimiques, langue vivante étrangère (lorsque la certification dont le candidat est titulaire comporte au moins une épreuve de langue vivante dans une langue autre que le français) et EPS sur présentation à l'inscription du diplôme obtenu</p>
<p>Pour les candidats titulaires d'une certification délivrée dans un Etat membre de l'Union européenne, de l'Espace européen, ou de l'Association européenne de libre-échange de niveau IV ou supérieur et ne justifiant pas d'une qualification en langue française</p>	<p>Dispense des épreuves de mathématiques-sciences physiques et chimiques et EPS sur présentation à l'inscription du diplôme obtenu</p>

CANDIDAT AYANT ECHOUÉ A UNE SESSION DANS LES 4 DERNIÈRES ANNÉES :

<p>Se représentant <u>à la même spécialité</u></p>	<p>Bénéfices possibles pour toutes les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues aux épreuves, pour une durée de 5 ans</p> <p>Reports possibles pour toutes les notes inférieures à 10/20 obtenues aux épreuves, pour une durée de 5 ans</p>
<p>Se présentant <u>à une autre spécialité</u></p>	<p>Bénéfices possibles pour toutes les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues aux épreuves de français, histoire-géographie, mathématiques, langues vivantes, arts appliqués et EPS, pour une durée de 5 ans</p> <p>Reports possibles pour toutes les notes inférieures à 10/20 obtenues aux épreuves de français, histoire-géographie, mathématiques, langues vivantes, arts appliqués et EPS, pour une durée de 5 ans</p>
<p>CANDIDAT INDIVIDUEL OU EN FORMATION CONTINUE</p>	<p>Dispense d'EPS possible sur demande expresse du candidat</p>

BEP

CANDIDAT TITULAIRE :

<ul style="list-style-type: none"> - D'un BEP, BEPA ou BEPM - D'un diplôme de niveau IV ou supérieur - D'un titre professionnel de niveau IV ou supérieur - D'un baccalauréat général ou d'un diplôme d'accès aux études universitaires ou de l'examen spécial d'entrée à l'université - D'une certification délivrée dans un Etat membre de l'Union européenne, de l'Espace européen, ou de l'Association européenne de libre-échange de niveau IV ou supérieur, et comprenant au moins une épreuve passée en langue française ou justifier d'une qualification en langue française correspondant au niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) 	<p>Dispense des épreuves de français et histoire-géographie-éducation civique, mathématiques-sciences physiques et chimiques et EPS sur présentation à l'inscription du diplôme obtenu</p>
<p>Pour les candidats titulaires d'une certification délivrée dans un Etat membre de l'Union européenne, de l'Espace européen, ou de l'Association européenne de libre-échange de niveau IV ou supérieur et ne justifiant pas d'une qualification en langue française</p>	<p>Dispense des épreuves de mathématiques-sciences physiques et chimiques et EPS sur présentation à l'inscription du diplôme obtenu</p>

CANDIDAT AYANT ECHOUÉ A UNE SESSION DANS LES 4 DERNIÈRES ANNÉES :

<p>Se représentant <u>à la même spécialité</u></p>	<p>Bénéfices possibles pour toutes les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues aux épreuves, pour une durée de 5 ans</p>
<p>Se présentant <u>à une autre spécialité</u></p>	<p>Bénéfices possibles pour toutes les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues aux épreuves de français, histoire-géographie, mathématiques, langues vivantes, arts appliqués et EPS, pour une durée de 5 ans</p>

MENTION COMPLEMENTAIRE DE NIVEAU IV ET V**CANDIDAT AYANT ECHOUÉ A UNE SESSION DANS LES 4 DERNIÈRES ANNÉES :**Se représentant à la même spécialité

Bénéfices possibles pour toutes les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues aux épreuves, pour une durée de 5 ans

BREVET PROFESSIONNEL**CANDIDAT TITULAIRE :**

D'un autre diplôme national limité à la liste suivante :
baccalauréat (général, technologique ou professionnel)
brevet professionnel
brevet des métiers d'art
diplôme de métiers d'art
brevet de technicien (y compris agricole)
brevet de technicien supérieur
diplôme supérieur d'arts appliqués
diplôme national de l'enseignement supérieur (DAEU, Capacité en droit, DUT, DEUST, DEUG, DNTS, licence, maîtrise, DEA, DESS, DRT, Doctorat, habilitation à diriger des recherches, etc.)

Dispense des épreuves d'expression et ouverture sur le Monde, de langue vivante, de l'unité de contrôle d'enseignement général du brevet professionnel

Rappel :
Les diplômes étrangers et les reconnaissances d'études n'ouvrent aucun droit à dispense.

Exception pour le BP "Banque" : une dispense d'EOM (E5) et de langue vivante étrangère (E6) est possible pour les titulaires d'un diplôme de pays francophone donnant accès à l'enseignement supérieur en France et dans le pays étranger considéré.

CANDIDAT AYANT ECHOUÉ A UNE SESSION DANS LES 4 DERNIÈRES ANNÉES :Se représentant à la même spécialité

Bénéfices possibles pour toutes les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues aux épreuves, pour une durée de 5 ans

Pour les candidats inscrits sous forme progressive : reports possibles pour toutes les notes inférieures à 10/20 obtenues aux épreuves, pour une durée de 5 ans

Annexe 5 (utilisation)	
Bac Pro	Menuiserie Aluminium-verre Ouvrages du bâtiment : métallerie Technicien d'études du bâtiment, option A : études et économie Technicien d'études du bâtiment, option B : assistant en architecture Travaux publics
BP	Métiers de la pierre
CAP	Couvreur Charpentier bois Constructeur bois Marbrier du bâtiment et de la décoration Menuisier Aluminium-verre Menuisier installateur Serrurier-métallier Tailleur de pierre
BEP	Aménagement de finition Bois option "construction bois" Menuiserie Aluminium-verre Réalisation d'ouvrages de métallerie du bâtiment Réalizations du gros-œuvre Travaux publics
MC IV	Peinture-décoration
MCV	Zinguerie
Annexes 4 et 5 (utilisation et réception)	
BP	Couvreur Menuisier Aluminium-verre Métallier
MC IV	Technicien en énergies renouvelables
Annexes 3 et 5 (utilisation et montage)	
CAP	Constructeur en béton armé du bâtiment Constructeur en ouvrages d'art Maçon Peintre-applicateur de revêtement
Annexes 3, 4 et 5 (utilisation, réception et montage)	
Bac Pro	Aménagement et finition du bâtiment Interventions sur le patrimoine bâti Technicien du Bâtiment : organisation réalisation du gros œuvre Technicien constructeur bois
BP	Charpentier bois Maçon Peinture revêtements

États membres de l'Union européenne, de l'Espace européen ou de l'Association européenne de libre-échange

Allemagne	Lettonie
Autriche	Liechtenstein
Belgique	Lituanie
Bulgarie	Luxembourg
Chypre	Malte
Croatie	Norvège
Danemark	Pays-Bas
Espagne	Pologne
Estonie	Portugal
Finlande	République Tchèque
France	Roumanie
Grèce	Royaume-Uni
Hongrie	Slovaquie
Irlande	Slovénie
Islande	Suède
Italie	Suisse